

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DIJON

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 69
21072 DIJON CEDEX
POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS REGISTRE DU COMMERCE - FAILLITES -
BILANS : MINITEL 08.36.29.11.22.

JURIFIDUS

16 RUE CLEMENT JANIN

21000 DIJON

V/REF :
N/REF : 95 B 325 / A-2104

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/09/97, SOUS LE NUMERO A-2104,

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETABLI LE 8.9.1997 DANS LE CADRE DE LA
TRANSFORMATION EN SA (ART. 72-1 ET 69 DE LA LOI DU 24.7.1966)

... CONCERNANT LA SOCIETE
2 F IMAGE
STE A RESPONSABILITE LIMITEE
1 RUE DES VERGERS
HAUTEVILLE LES DIJON
21121 FONTAINE LES DIJON

R.C.S DIJON B 401 563 093 (95 B 325)

LE GREFFIER



Yvès PERRIGOT

Maître en Droit
Diplômé d'Études Supérieures
en Droit Fiscal
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

41, rue de Passy
75016 PARIS - Tél. 01 46 47 50 30
"Amphypolis B"
Rue Paul-Verlaine
21000 DIJON - Tél. 03 80 78 96 65
Télécopie 03 80 71 32 87

Membre d'une association agréée

95 B 325
Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Dijon

~~14 SEP 1997~~ sous le N° A 2104

PARIS, le 08 septembre 1997

SARL 2 F IMAGE
au capital de 50 000 Francs
1 rue des Vergers
HAUTEVILLE LES DIJON
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS : DIJON B 401 563 093
=::=:==

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNES POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE ANONYME

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en application des articles 72-1 et 69 de la loi du 24 juillet 1966, je vous présente mon rapport sur la transformation de votre société en société anonyme.

Mes contrôles, afin d'analyser la situation de la société et d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social, ont porté sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 1997 qui sont joints au présent rapport.

J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

1°) Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

2°) La situation au 30 juin 1997 de la société se caractérise par les éléments suivants :

- Un résultat positif au 30 juin 1997 de 21 484,81 Francs.
- Une trésorerie équilibrée..
- Des perspectives financières avec la signature de nouveaux contrats.

3°) Respect des conditions de transformation

Outre l'obligation édictée par l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966 et relative à la désignation d'un ou de plusieurs Commissaires chargés d'apprécier, sous leur responsabilité, la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, un Commissaire aux Comptes inscrit, doit, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi précitée, établir un rapport sur la situation de la société.

De plus, les deux conditions suivantes doivent être respectées :

a) Le capital minimum de 250 000 Francs.

A cet égard, il convient de rappeler que le montant du capital social au 30 juin 1997 est de 50 000 Francs, la condition n'est donc à ce jour pas remplie.

b) Existence d'au moins 7 actionnaires

Actuellement au nombre de trois, l'Assemblée Générale Extraordinaire pour laquelle vous êtes convoqués devrait agréer quatre nouveaux actionnaires, au minimum.

A la date d'établissement du présent rapport, l'ensemble des deux conditions susmentionnées sera respecté si l'agrément des nouveaux actionnaires ainsi que l'augmentation du capital social se réalisent au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour laquelle vous êtes convoqué, conditions suspensives à la transformation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

*Fait à DIJON,
Le 08 septembre 1997*



Yves PERRIGOT

*Commissaire aux Comptes
à la transformation*

<p>Yves PERRIGOT <i>Commissaire aux Comptes</i> <i>Expert Comptable</i> AMPHYPOLIS B - 8, rue Paul Verdaine 21000 DIJON Tél. 03 80 78 96 65</p>
--

SARL 2 F IMAGE
1 Rue des Vergers
HAUTEVILLE LES DIJON
21121 FONTAINE LES DIJON

BILAN CLOS LE 30 JUIN 1997

Designation de l'entreprise DEUX F IMAGE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
 Adresse de l'entreprise 1 RUE DES VERGERS 21121 HALTEVILLE Durée de l'exercice précédent : 13
 Numero SIRET* 40156309300012 Code APE 642B

(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N, clos le : <u>300697</u>			Exercice précédent (N-1) clos le : <u>300696</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (0)	AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de recherche et développement *	AD	AE			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	16 875	253 125
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations		BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières*		BH	BI			
TOTAL (I)	BJ	BK	16 875	253 125		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY			
	Autres créances (3)	BZ	CA	43 823	11 782	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	61 462	138 600	
	Disponibilités	CF	CG	3	16 720	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	23 895	1 807	
TOTAL (II)	CJ	CK	129 184	168 910		
Comptes de régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (III)	CL				
	Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
	Ecart de conversion actif* (V)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	CO	IA	16 875	382 309		
Renvois (1) Dont droit au bail		CP		168 910		
Classe de réserve de propriété *	Immobilisations					
		Stocks :				
				Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes

(3) part à plus d'un an

N 10167 * 01
Structure obligatoire (article 51 A
du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Designation de l'entreprise		DEUX F IMAGE					
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N			Exercice (N - 1)		
		France 1	Exportation 2	Total 3			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	417 347		
	Production vendue { biens services *	FD	FE	FF			
		FG	289 809	FH	289 809	221 201	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	289 809	FK	289 809	638 549	
	Production stockée*			FL			
	Production immobilisée*			FM			
	Subventions d'exploitation			FN			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges*			FO			
	Autres produits (1)			FP			
				FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	289 809	638 549
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	397 490		
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	129 919	59 412	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	102 034	121 203	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	4 009	1 000	
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions		GA	16 875		
				GB			
Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC				
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
Autres charges		GE					
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	252 838	579 105
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	36 971	59 443
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 277		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	2 631	367	
Total des produits financiers (V)					GP	2 631	1 645
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	5 681		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	5 681
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 050)	1 645
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	33 920	61 089

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant ces...

Designation de l'entreprise **DEUX F IMAGE**

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	12 436
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	292 441
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	270 956
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	21 484

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(3) Dont - Crédit-bail mobilier

(3) Dont - Crédit-bail immobilier

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)

(5) Dont produits concernant les entreprises liées

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées

(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):

Exercice N
Charges exceptionnelles Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:

Exercice N
Charges antérieures Produits antérieurs

**II - ANNEXE COMPTABLE
ET AUTRES INFORMATIONS**

ANNEXE

DEUX F IMAGE
COMM. AUDIOVISUELLE

1 RUE DES VERGERS

21121 HAUTEVILLE

Annexe des comptes annuels

Exercice 01/07/96 à 30/06/97

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

ANNEXE

Total du bilan avant : 382 309.20 Résultat : bénéfice de 21 484.81
répartition

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/08/97 par les dirigeants de l'entreprise.

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : Ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : Ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS & AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés

Non recensé

Dettes garanties par des suretés réelles

Non applicable

Autres informations significatives

ANNEXE

3

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement : Non applicable

Fonds commercial : Non applicable

Actif immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles				
Immo. corporelles .		270 000		270 000
Immo. financières .				
TOTAL		270 000		270 000
Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo. incorporelles				
Immo. corporelles .		16 875		16 875
Titres équivalence				
Autres Immo. financ.				
TOTAL		16 875		16 875

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé ...			
Actif circulant & .. charges d'avance	67 718	67 718	
TOTAL	67 718	67 718	

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : Non applicable

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

ANNEXE

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Charges à répartir : Non applicable

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales

Titres début d'exercice
 Titres émis
 Titres remboursés ou annulés
 Titres fin d'exercice

Nombre	Val.nominale
500	100
500	100

Provisions :

Prov.réglémentées
 Prov.p.risq.& charg
 Prov.p.dépréciation

TOTAL

A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture

Etat des dettes :

Etabliss. de crédit
 Dettes financ.div.
 Fournisseurs
 Det.fiscal.& social.
 Dettes /immobilis.
 Autres dettes ...
 Produits const.d'av.

TOTAL

Mont.brut	A 1 an au +	+1an -5ans	A +de 5ans
214 302	50 264	164 037	
58 243	58 243		
36 085	36 085		
308 632	144 594	164 037	

Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable

ANNEXE

4

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts & dettes établ.de crédit ...	331
Emprunts & dettes financières div. ...	
Fournisseurs	18 256
Dettes fiscales & sociales	25 664
Autres dettes	

Produits constatés d'avance :

Non applicable

ANNEXE

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir : Néant

Charges constatées d'avance :

CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	23 895
Total	23 895

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établis.de crédit	331
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	331
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 256
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	18 256
Dettes fiscales et sociales	25 664
TAXE PROF. A PAYER	1 600
TAXE SACEM A PAYER	24 064
Total	44 252

Produits constatés d'avance : Néant

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ctat entretien Berhault 2597
Assurance 2597
Honoraires Felmann

5 990,40
1 905,00
16 000,00

TOTAL**23 895,40**

SARL 2 F IMAGE
1 rue des Vergers
HAUTEVILLE LES DIJON
21121 FONTAINE LES DIJON

DECISIONS UNANIME DES ASSOCIES

DECISION UNANIME DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNES

. Monsieur FAURITE Gilbert
titulaire de 225 parts sociales

. Madame FAIVRE Dominique
titulaire de 225 parts sociales

. La Société BERHAULT VIDEOSAT
titulaire de 50 parts sociales

Seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée 2 F IMAGE

APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Les soussignés envisagent de transformer la Société 2 F IMAGE en Société Anonyme.

Cette transformation ne pourra être décidée par la collectivité des associés que sur présentation par un Commissaire à la transformation, conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la Loi du 24 Juillet 1966, d'un rapport sur la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article 69 de ladite loi.

Ce Commissaire à la transformation peut être désigné par décision unanime des associés.

**ONT PRIS, A L'UNANIMITE, LA DECISION SUIVANTE PORTANT SUR
LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

DECISION UNIQUE

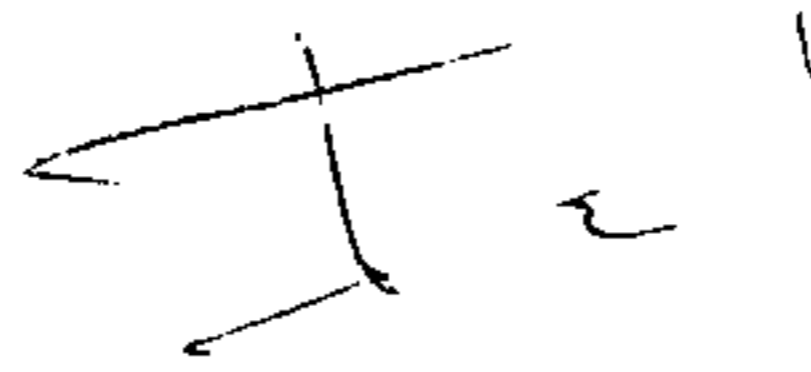
Les associés décident de désigner Monsieur Yves PERRIGOT , Commissaire aux Comptes inscrit, comme Commissaire à la transformation chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la Loi du 24 juillet 1966, ainsi que sur la situation de la Société, conformément aux dispositions de l'article 69 de ladite loi.

Fait à LONGVIC
Le 28 Août 1997

D. FAURE.



D. FAURE



Yves PERRIGOT

G. FAURIC

